

Sacs de caisse-: l'approche des fabricants

L'époque du « tout sac plastique-» est désormais révolue et les industriels, en accord avec les distributeurs et les pouvoirs publics, s'emploient, déjà avec succès, à trouver des solutions de remplacement. Un engagement qu'ils entendent poursuivre en prenant une part active à la mise en place du plan de prévention des déchets. Mais en rappelant que le développement durable à trois pieds-: environnemental mais aussi social et économique. Et que les deux derniers sont, aussi, à prendre en compte.

par Françoise Gerardi,

Chambre syndicale des emballages en matière plastique

Le sac de caisse dit sac bretelle est d'abord contesté du fait de la pollution visuelle qu'il génère, et, pour une proportion très faible, en raison de l'impact potentiel de ceux qui finissent dans le milieu marin.

Or, le devenir normal d'un sac usagé, qu'il soit détérioré ou utilisé comme sac poubelle, n'est pas d'être jeté sur le trottoir ou dans la nature. Il est regrettable qu'un produit aux nombreuses qualités soit contesté en raison du comportement insouciant ou égoïste d'une fraction minoritaire de consommateurs. La lutte contre cette pollution passe

donc, d'abord, par une sensibilisation des citoyens par les municipalités et les distributeurs au premier geste de propreté et d'éco-citoyenneté-: un sac, comme une canette ou un mouchoir en papier, cela ne se jette pas n'importe où.

L'autre type de contestation que perçoivent fabricants, distributeurs et pouvoirs publics tient à la diffusion très large des sacs, dont la gratuité liée à la facilité d'emploi entraîne

une consommation démesurée d'une partie des consommateurs, et un certain automatisme de la part des autres.

Depuis le début 2003, les fabricants de sacs en matière plastique ont, en coopérant avec les pouvoirs publics et les distributeurs - et tout particulièrement la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) - décidé de s'engager dans un programme de réduction des sacs et de travailler à des solutions alter-

Les industriels se sont joints aux actions visant à responsabiliser et éduquer le consommateur - citoyen quant à la bonne utilisation du sac. Par exemple, ils ont engagé en juillet 2004 une action avec Vacances Propres et ont édité le petit guide pratique du sac plastique.

natives. Jusque-là, leurs efforts avaient surtout porté - avec un succès certain - sur la prévention « unitaire-», c'est-à-dire l'obtention de performances très importantes par un sac « bretelle-» de plus en plus léger (5,5 g aujourd'hui, soit 75 % de moins qu'il y a 15 ans).

Des engagements forts (et largement atteints) ont été annoncés en novembre 2003 par les distributeurs membres de la FCD. Les industriels du sac ne sont pas prescripteurs mais mettent en œuvre depuis toujours les solutions alternatives qui peuvent répondre aux exigences de leurs clients de la distribution, ainsi qu'aux demandes des pouvoirs publics et de la société civile.

Les industriels se sont joints aux actions visant à responsabiliser et éduquer le consommateur - citoyen quant à la bonne uti-

Le sac de caisse, contesté pour des raisons de pollution visuelle et en raison de la remise en cause de nos modes de consommation, doit aussi, dans son évolution, être géré en prenant en compte des critères économiques et sociaux afin que les fabricants de sacs, en France, puissent gérer les mutations et la chute de leurs productions.

Ainsi, on a pu constater, depuis mai 2005 que l'emploi est directement concerné par la baisse de l'utilisation des sacs de caisse, dits sacs bretelles.

Le développement durable est un concept qui doit bien intégrer trois critères-: environnemental, mais aussi social et économique.

Depuis 2004, la FCD affiche des baisses très significatives de la mise en marché du sac bretelle, en concertation avec la société civile, les pouvoirs publics, les politiques et les industriels, et l'année 2005 voit s'accroître encore cette tendance.

lisation du sac. Par exemple, ils ont engagé en juillet 2004 une action avec *Vacances Propres* et ont édité le petit guide pratique du sac plastique. Les fabricants de sacs veulent, par les dispositions qu'ils prennent, contribuer à la pédagogie nécessaire auprès des citoyens pour généraliser un comportement responsable.

Depuis 2004, la FCD affiche des baisses très significatives de la mise en marché du sac bretelle, en concertation avec la société civile, les pouvoirs publics, les politiques et les industriels, et l'année 2005 voit s'accroître encore cette tendance.

Quelques caractéristiques essentielles du sac dit jetable

- ✓ Le sac de caisse est réutilisé à 80 % par le consommateur comme sac poubelle et autres usages domestiques. A ce titre, il économise l'équivalent de sacs plastiques.
- ✓ Le sac de caisse, comme tout emballage ménager, recyclable ou non, paie le « point vert-» et remplit ainsi les obli-

Informations chiffrées-:

2003-: 15 milliards de sacs soit 85-000 tonnes de matières plastiques.

2004-: 12 milliards de sacs soit 66-000 tonnes de matières plastiques.

Notre industrie s'était engagée fin 2003 à baisser de 25 % sa production de sacs de caisse sur 3 ans ; les chiffres ci-dessus attestent que cette baisse a été rapide comme le confirme également la baisse de 15 % déjà constatée et annoncée par la FCD fin 2004.

gations légales en France pour sa gestion en fin de vie.

✓ Il est conforme au décret 98-638 sur les exigences essentielles qui s'imposent aux emballages et est ainsi exempt de métaux lourds, répond aux exigences de réduction à la source, est valorisable par recyclage et valorisation énergétique.

✓ Il est techniquement recyclable s'il est repris et récupéré propre après utilisation. Si les filières « Eco-Emballages-» ont écarté ce matériau trop léger et souvent sali, des distributeurs ont, par contre, considéré comme acceptable la reprise en magasin de sacs propres, que des consommateurs auraient en excédent, pour les joindre à leurs films commerciaux destinés au recyclage.

✓ Une bonne partie des déchets ménagers qui ne font pas l'objet d'un tri sélectif est brûlée dans des incinérateurs - maintenant tous conformes aux normes - avec récupération d'énergie. Les sacs bretelle qui y sont présents, utilisés comme sacs poubelles ou non, ne dégagent en brûlant que du CO₂ et de la vapeur d'eau... ainsi que beaucoup de chaleur (48,5 MJ

par kg, soit 25 % de plus qu'un litre de fuel). Cette énergie est récupérée sous forme de chaleur (chauffage urbain) ou d'électricité.

Un sac bretelle de 5,5 grammes fournit effectivement l'énergie électrique nécessaire à la consommation d'une ampoule

de 75 Watt pendant une heure.

Les fabricants de sacs en matière plastique ont prouvé depuis longtemps qu'ils sont attentifs aux demandes de la société civile et s'engagent activement pour trouver des solutions à proposer à leurs clients

dans le nouveau contexte créé. Ils entendent répondre à la demande faite par le Ministre de l'Ecologie et du Développement durable et prendre une part active aux travaux engagés pour contribuer significativement à apporter des solutions.

Des substituts au sac jetable

Les fabricants de sacs en matière plastique, afin de substituer à terme le sac jetable, s'engagent à promouvoir auprès de leurs

clients et des consommateurs les produits suivants:-

✓ un sac réutilisable en polyéthylène, de capacité supérieure au sac jetable, résistant, conçu pour être réutilisé plusieurs fois par les consommateurs-;

✓ des sacs compostables, fragmentables et biodégradables.

Il faut rappeler que, toute alternative proposée par l'industrie française, est conforme à la réglementation européenne en matière de matériau au contact alimentaire, ainsi qu'aux exigences essentielles et, en particulier, la teneur en métaux lourds de la directive emballages et déchets d'emballages 94/62/CE modifiée 2004/12/CE. Ceci a, bien entendu, toujours été le cas pour les sacs de caisse fabriqués à ce jour.

Toute solution alternative doit faire l'objet de spécifications et vérifications sur ces points, de la part des donneurs d'ordre.

